

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 février 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Les travaux menés dans le cadre de la conférence communale du logement de Saint Priest ont pour objectif d'améliorer la politique d'attribution et l'équilibre résidentiel sur le territoire de la commune. Dans ce cadre, la commune de Saint Priest a décidé de lancer une étude sur les parcours résidentiels des ménages. Celle-ci devrait répondre à trois objectifs :

- identifier et qualifier les parcours,
- repérer les dysfonctionnements du parcours résidentiel mais aussi de la chaîne du logement,
- calibrer les besoins en logement (programmation, actions sur le parc existant, produits logements).

Cette étude comprendra deux volets, les analyses qualitative et quantitative :

- des entrants dans le parc privé et le parc public,
- des sortants du parc public.

Ces analyses devront, notamment, permettre de connaître d'où viennent les entrants et sur quel produit ; où et vers quel produit habitat vont les sortants du parc locatif public (une analyse particulière sera effectuée sur plusieurs sites inscrits au titre de la politique de la ville) ; existe-t-il un parcours résidentiel interne à la commune et est-il satisfaisant ? A partir de ces analyses, quelles propositions peuvent être faites en terme de programmation de logement ?

Cette étude est confiée par la Ville au cabinet Beture Conseil, pour un coût total de 150 000 F TTC. Elle sera réalisée dans le premier semestre 2000.

La Communauté urbaine est sollicitée par la commune de Saint Priest pour participer à son financement. Je vous demande de répondre favorablement à cette demande car, dans le cadre de la connaissance du fonctionnement des marchés du logement dans l'agglomération, cette étude apportera un éclairage plus précis par son approche localisée. Elle est particulièrement intéressante car elle concerne un parc de logements qui comporte plusieurs fragilités des quartiers d'HLM et des copropriétés récentes faisant l'objet d'interventions dans le cadre de la politique de la ville, des zones pavillonnaires ainsi que des zones de développement importantes (centre-ville, Porte des Alpes).

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme d'étude du programme local de l'habitat qui s'articule autour de trois thèmes :

- les marchés du logement,
- le logement social : comment mieux répondre à la demande,
- les copropriétés privées.

Dans le cadre de ce programme, la Communauté urbaine a signé un protocole global avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette dernière a fait part de son accord pour participer au financement de cette étude. De ce fait, la Communauté urbaine participerait pour un tiers et la CDC pour un deuxième tiers, soit chacune pour un montant de 50 000 F TTC. Le troisième tiers serait à la charge de la Commune ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière entre la Communauté urbaine, la CDC et la commune de Saint Priest.

2° - La dépense à engager sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 617 100 - fonction 653.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,